

## Le développement durable

Un nouveau paradigme scientifique ?

Christiane Gagnon<sup>1</sup>  
Université du Québec à Chicoutimi

### 1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD) SOUS LES FEUX DE LA RAMPE

À l'heure de la XVI<sup>e</sup> Conférence mondiale de la Commission sur le développement durable des Nations Unies (NU, mai 2008), des discussions sur la création d'une organisation mondiale sur l'environnement comparable à l'OMC, et, plus près de nous, de la Stratégie gouvernementale de développement durable<sup>2</sup>, celui-ci suscite intérêt et perplexité. En effet, depuis que le rapport Brundtland (1988) a lancé le terme DD, il n'a cessé de gagner en popularité comme l'illustre la prolifération de conventions internationales – dont l'Agenda 21 (Rio, 1992) et les engagements du Millénaire (2000) – de lois, de stratégies nationales et corporatives. Aujourd'hui, de multiples institutions<sup>3</sup> internationales en font la promotion dont au premier chef les NU. Malgré que le DD s'impose tant dans

- 
1. L'auteure tient à remercier les lecteurs suivants pour leurs précieux commentaires: Danielle Lafontaine, Mathias Lamerant, Dominic Lapointe, Jean-Guillaume Simard, Jean-François Simard et Marie-Lise Chrétien.
  2. Malgré un temps de consultation très restreint, quelque 125 mémoires ont été présentés à la Commission parlementaire sur les transports et l'environnement, majoritairement par des regroupements/associations dont 4 ou 5 groupes de chercheurs (< [www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cte/depot-developpementdurable.html](http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cte/depot-developpementdurable.html) > ). Le document *Stratégie gouvernementale de DD 2008-2013* est maintenant précédé d'un sous-titre: *un projet de société pour le Québec*, idée suggérée lors de la consultation et par l'auteure dans un article paru dans *Le Devoir*, 6 octobre 2004, page Idées.
  3. Pour ne mentionner que les plus connus: l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDR), l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), l'International Council for Local Environmental Initiative (ICLEI).

les politiques nationales que dans celles de la coopération, malgré les nombreuses recherches produites sur le DD, le concept soulève la méfiance, notamment chez les chercheurs en sciences humaines<sup>4</sup>. Il n'y a pas unanimité sur sa pertinence tant sociopolitique que scientifique! Qualifié tantôt de cliché, de « clé qui ouvre toutes les portes » (Latouche), d'utopie, d'idéologie, et tantôt d'enjeu d'historicité (Gendron), de voie de sortie face à la crise de l'environnement et du développement (Claval, Touraine), le DD demeure un concept dont la portée est controversée! Mais pas plus ni moins que le concept de développement ou de démocratie ou de justice. C'est justement son caractère polysémique, et conséquemment ambigu, qui en ferait à la fois son succès et son talon d'Achille! Fait indéniable, le DD est devenu un incontournable pour tout observateur, analyste, acteur de la scène sociétale, régionale ou mondiale, car il suppose une redéfinition des modalités de gouvernance et des rapports Homme/Nature.

Du point de vue du paradigme scientifique, objet central de la discussion, malgré une production volumineuse sur son contenu théorique, ses interprétations et applications, tant dans les sciences de l'environnement que dans les sciences humaines, le DD n'offre pas un cadre théorique universel. Peut-être relève-t-il encore davantage de la praxéologie, théorie de l'action, construite et induite par les acteurs, à l'image de la sociologie de l'environnement, par exemple<sup>5</sup>. Malgré l'absence d'un cadre théorique universel, compte tenu de sa complexité, de sa multidimensionnalité et transversalité (interdépendance), il n'en demeure pas moins important de se poser la question suivante: à ce stade-ci de son développement, d'un point de vue épistémologique et scientifique, le DD a-t-il valeur de nouveau paradigme scientifique?

Au sens du Kuhn (1962), le paradigme scientifique est un modèle qui intègre l'ensemble des concepts, des théories, des méthodes et des interprétations; il devient alors une sorte de « norme » partagée par une communauté scientifique donnée, à un moment de son histoire pour étudier un problème. Face au paradigme dominant du développement, associé à la croissance, au productivisme et au consumérisme, la production scientifique sur le DD offre-t-elle une nouvelle manière de comprendre, d'une part, les rapports complexes entre la biosphère et l'activité humaine et, d'autre part, les conditions de développement? Le développement

4. Une des raisons est qu'il a été associé presque exclusivement, au départ, aux environmentalistes (Brunel, 2002) des ONG internationales, telle l'UICN. Les environmentalistes régionaux et locaux ont adopté le terme DD, plus tard, au détour du XXI<sup>e</sup> siècle.

5. « L'absence d'instruments d'analyse conceptuelle n'a pas empêché que la sociologie de l'environnement soit effectivement pratiquée, non seulement aux États-Unis, mais aussi, dès le début des années 1970, en Europe » (Leroy, 2003, p. 32).

étant vu ici comme un processus multidimensionnel, de long terme, permettant à l'ensemble des humains de répondre aux besoins fondamentaux et de mieux maîtriser leur destin.

Pour discuter de la valeur paradigmatique du DD, nous puisons principalement dans le corpus scientifique liée aux sciences régionales et sciences humaines en général. La méthode choisie est celle de l'analyse de contenu d'un certain nombre de textes produits tout autant par des aménagistes, des géographes, des sociologues, des historiens et des économistes<sup>6</sup>. Précédemment, sur la base d'un bref survol historique sur le DD, nous illustrons ses caractères construits et controversés. Ensuite, nous captions les interprétations et la valeur paradigmatique du DD, accordée par les chercheurs. Dans un deuxième temps, nous tentons de classer les interprétations des chercheurs selon des approches de DD, et ce, sur la base d'un article antérieur (Gagnon, 1995a). Enfin, nous abordons la question du positionnement du paradigme de DD eu égard au paradigme émergent des sciences régionales, soit celui du développement territorial (Lafontaine, 2005).

Les objectifs sont ici d'éclairer un peu mieux les termes du couple DD, de faire ressortir la diversité et la richesse des cadres interprétatifs du DD – témoins de l'évolution des connaissances, des pratiques sur les rapports entre l'activité humaine et la biosphère, mais aussi des croyances des scientifiques – et, enfin, d'en dégager une intelligibilité commune, sans tomber dans la pensée unique et unitaire. C'est avec une modestie certaine que ce type d'analyse est ici entrepris, comme l'a si bien dit Kuhn:

Dans un sens que je suis incapable d'explicitier davantage, les adeptes de paradigmes concurrents se livrent à leurs activités dans des mondes différents. L'un contient des corps qui tombent lentement d'une chute entravée, l'autre des pendules qui répètent indéfiniment leur mouvement. Dans l'un, les solutions sont des composés, dans l'autre ce sont des mélanges. L'un est contenu dans une matrice d'espace qui est plat, l'autre courbe. Travaillant dans des mondes différents, les deux groupes de scientifiques voient des choses différentes quand ils regardent dans la même direction à partir du même point (1962, p. 207)<sup>7</sup>.

6. Bien qu'il y ait toute une littérature sur le DD produite par les acteurs sociaux, et qu'elle soit digne d'intérêt pour le chercheur s'intéressant au phénomène DD, nous limitons ici notre réflexion à un certain nombre de textes, majoritairement produits par des chercheurs francophones (voir la bibliographie).

7. Citation tirée du site <fr.wikipedia.org/wiki/La\_Structure\_des\_r%C3%A9volutions\_scientifiques> (consulté le 27 janvier 2008).

Bien que cette comparaison s'adresse au domaine des sciences pures et qu'on ne peut la transposer directement au DD, il existe tout de même une concurrence entre les approches de DD et les acteurs comme nous le verrons dans le point (2), consacré à leur analyse. Toutefois, c'est avant tout un effort de synthèse, concernant la production scientifique en sciences humaines sur le DD, qui a été réalisé ici, et ce, afin d'éclairer les débats tant sociaux que scientifiques et de mieux établir la portée scientifique du DD.

## 2. LE DD: ENTRE UN OXYMORE ET UNE RÉPONSE HISTORIQUE À LA CRISE DU DÉVELOPPEMENT

Dire que l'interprétation du DD ne fait pas l'unanimité est presque tautologique. Il existerait plus de 80 définitions du DD (Mebratu, 1998), sans compter les interprétations et la dizaine de définitions comprises dans le rapport Brundtland lui-même. Cela montre sa complexité dans un contexte d'information imparfaite et de construction sociale. Comme le mentionne Jacobs (1999, p. 26), le désaccord sur le DD n'est pas tant d'ordre sémantique, mais plutôt d'ordre politique: ce serait donc un concept controversé surtout quant à ses usages et applications<sup>8</sup>, tout comme d'ailleurs les concepts de démocratie, de justice sociale et de liberté. Loin d'y voir là un défaut, voire une tare, ne doit-on pas y lire, à la suite de Kühn, l'effet même de l'évolution et d'un changement de paradigme nécessitant un travail scientifique de clarification?

Sans vouloir refaire l'historique de l'apparition du DD – d'autres l'ont déjà très bien fait (Claval, 2006; Mebratu, 1998; Vaillancourt, 2004) – nous nous attardons ici à ses caractères construits et controversés, à travers l'analyse chronologique des documents clés qui ont marqué son parcours pour revenir, dans un deuxième temps, à la question de sa portée scientifique.

### 2.1. «Rome ne s'est pas construite en un jour!» et sans heurts

Selon Kühn, la genèse des sciences se fait sur un temps long, non pas à l'image d'un long fleuve tranquille et linéaire, mais par coup, par rupture, par révolution, comme en témoigne le titre de son livre, *La structure des révolutions scientifiques*. L'évolution des idées scientifiques serait plutôt «de l'ordre d'une reconstruction fréquente et complète de règles du jeu

scientifique<sup>9</sup>». À ce titre, le DD serait un construit social, politique et scientifique dans le sens où il fait partie d'un contexte et ne peut pas en être dissocié.

Tel qu'il a été popularisé et défini par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), connu sous le nom de rapport Brundtland, le DD est un «développement soutenable qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs» (CMED, 1988, p. 51). L'objectif du DD serait alors de «favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature» (CMED, 1988, p. 76). Malgré que cette définition soit quelque peu lapidaire et contient un niveau certain d'ambiguïté, elle fait maintenant largement consensus dans l'ensemble de la communauté internationale. Les notions qu'elle recouvre, notamment celles de besoins et de générations futures, demeurent cependant trop imprécises et posent problème dans l'application.

Le fait qu'il n'y ait pas eu, au départ, une seule et même définition/interprétation du DD n'est pas une preuve que le DD ne serait qu'une «auberge espagnole»! Cela montre plutôt que c'est un concept ouvert, complexe, en construction qui ne fait pas l'unanimité tant chez les chercheurs que les acteurs sociaux. Il est fédérateur et, à ce titre, il ratisse large, réunissant parfois autour d'une même table des acteurs aux intérêts historiquement opposés. C'est aussi ce qui en fait son intérêt du point de vue de l'analyse des acteurs. À la suite de Theys (2002, p. 11), nous croyons que «l'absence de norme scientifique objective est un grand avantage», car elle évite une récupération prescriptive d'en haut et ouvre la porte aux expérimentations décentralisées et locales qui touchent le renouvellement des pratiques et une meilleure maîtrise des orientations de développement.

À travers ce point, nous arguons que le courant conceptuel et idéologique, qui a donné naissance au couple développement/durable, n'est pas né avec le rapport Brundtland. En effet, le DD est un construit social, politique et scientifique. Il se situe à la rencontre de stratégies descendantes dominantes, d'abord portées par les organisations internationales, et de stratégies ascendantes, portées par la société civile (Claval, 2006). Pour appuyer cela, revenons à quelques jalons historiques, présentés de façon chronologique et créant malencontreusement une fausse impression de linéarité, contraire à l'idée même de la construction de la science.

8. Traduction de l'auteur.

9. Citation tirée du site <fr.wikipedia.org/wiki/La\_Structure\_des\_r%C3%A9volutions\_scientifiques> (consulté le 27 janvier 2008).

Avec le développement de l'écologie au milieu des années 1960 (Dansereau, 1987, p. 334) et la nouvelle procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement des projets industriels (NEPA, 1969), les années 1970 ont vu naître des préoccupations écologiques chez les scientifiques qui ont vite été reprises par un mouvement social dans les pays industrialisés. Ces préoccupations ont aussi été nourries par le rapport du Club de Rome (Meadows *et al.*, 1972), intitulé *Halte à la croissance*, qui mettait en garde contre les dangers d'une croissance économique et démographique sans limites, dont les conséquences seraient désastreuses sur les ressources, notamment fossiles. Les économistes signataires recommandaient alors la solution croissance zéro, aujourd'hui reprise par les tenants de la décroissance soutenable, afin d'éviter une catastrophe mondiale.

Mais cette vision catastrophique du futur et sa solution de limite de la croissance ont soulevé la controverse. Elle a même été combattue par un autre groupe d'économistes proposant une vision plus conciliante. En effet, le rapport Founex (Suisse, 1971) a opposé, au rapport du Club de Rome, le concept d'écodéveloppement qui réconciliait, dans sa définition, les « deux faces d'une même médaille », soit le développement socioéconomique équitable et le respect de l'environnement. Selon les économistes signataires, il n'y avait pas d'incompatibilité entre le développement et l'environnement, entre développement et croissance, mais des limites à l'action humaine (Rapport Dag Hammarskjöld 1975, 1980, p. 7). Lors de la Conférence de Stockholm (1972), conférence qui a donné les lettres de noblesse au concept d'environnement, le concept d'écodéveloppement, popularisé par la suite par Ignacy Sachs<sup>10</sup>, est discuté mais obtient peu de reconnaissance. Et même, lors de la conférence internationale suivante, soit celle de Coyococ (Mexique, 1974), Kissinger condamne le terme d'écodéveloppement, qui entre alors dans l'ombre pour un temps. Dans la même foulée que le rapport Founex, le rapport Dag Hammarskjöld 1975, fruit d'un collectif d'une centaine de chercheurs internationaux, plaide en faveur d'un nouvel ordre international, pour un autre développement répondant aux besoins élémentaires de la majorité la plus pauvre et un nouveau système de développement et de coopération internationale au sein des Nations Unies. Ce rapport présente un « cadre conceptuel » pour un autre développement : satisfaction des besoins et élimination de la misère, endogène et indépendant, harmonisé avec l'environnement, transformations de structure et action immédiate (Rapport Dag Hammarskjöld 1975, 1980, p. 28). Le développement y est conçu comme un tout, comme un processus intégral chargé de valeurs

10. Sachs a écrit deux livres sur l'écodéveloppement, dont le plus connu est *Stratégies pour l'écodéveloppement*, 1980.

et qui englobe plusieurs dimensions, dont l'environnement. Bien que ce rapport fut très peu diffusé de ce côté-ci de l'Atlantique, ses grandes lignes ont été en grande partie reprises douze ans plus tard par la CMED et, plus récemment, dans les objectifs du Millénaire.

C'est en 1980 qu'apparaît pour la première fois le terme développement durable. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), appuyée par plusieurs programmes et fonds internationaux des Nations Unies, publie un document phare, intitulé *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources au service du développement durable*. Ce qu'il faut noter ici c'est que ce document introduit le concept de DD et la notion de temps dans le développement, d'où le terme durable. De même, il associe développement et conservation. La durabilité se décline alors sur le thème de la survie des espèces, d'où la nécessité de la création d'aires protégées. La large diffusion de ce document stratégique explique peut-être pourquoi, pendant plus de quinze ans, le DD a été compris presque uniquement comme étant de la protection de l'environnement, voire du non-développement. Mais cette association étroite entre développement durable et conservation sera perçue comme une menace par les pouvoirs financiers et politiques.

Il faut attendre sept ans pour avoir une nouvelle définition du DD où, cette fois, la croissance et l'économie sont présentées comme allant de pair avec la réponse aux besoins des plus démunis et une prise en compte des coûts sociaux et environnementaux du développement. C'est donc par le biais de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), qui fait des consultations partout dans le monde, et de son rapport, connu sous le nom de sa présidente, la première ministre de la Norvège, Gro Harlem Brundtland (1987), que le concept de DD a été popularisé. Lors du Sommet de la Terre à Rio (1992)<sup>11</sup>, la concrétisation du DD s'affirme à la fois dans des conventions internationales, mais surtout dans le programme Action 21 – décliné en 40 chapitres et 800 pages et proposant des diagnostics et des solutions pratiques à toutes les échelles territoriales. Ce programme colossal commandait un suivi ; l'Assemblée générale de l'ONU a donc créé une Commission du DD qui, encore aujourd'hui évalue, année après année, les progrès ou non d'Action 21 et des autres conventions internationales. Le deuxième Sommet de la Terre pour le DD (Johannesburg, 2002), dix ans plus tard, a aussi donné lieu à nombre de débats (notamment dans les sommets parallèles), une déclaration commune et nombre d'engagements politiques<sup>12</sup>, dont voici un exemple : « Nous sommes déterminés à faire en

11. Rio a été précédé de quatre grandes réunions internationales préparatoires.

12. < [www.sommetjohannesburg.org](http://www.sommetjohannesburg.org) >

sorte que notre riche diversité, qui constitue notre force collective, soit mise à profit pour nouer des partenariats constructifs axés sur le changement et visant à atteindre notre objectif commun, à savoir le développement durable» (NU, 2002, p. 3). Malgré que plusieurs participants expriment leurs déceptions par rapport aux progrès réalisés en matière de DD, c'est à partir de ce Sommet de 2002 que le DD apparaît, aux yeux des acteurs, comme une solution politique face à la crise de l'environnement et du développement. Rapidement, les entreprises y adhèrent. Mais cela en fait-il pour autant un «concept essentiellement politique», comme le prétend Theys (2001)? Cela le vide-t-il de son contenu conceptuel? Nous ne le croyons pas.

En conclusion, le concept de DD s'est construit sur environ 30 ans, et ce, à travers une stratégie davantage descendante (Claval, 2006), pensée par les Nations Unies, et propulsée au début par les grandes organisations internationales environnementales. Par rapport à ses concepts tremplins, soit le concept d'écodéveloppement et la Stratégie de conservation de l'UICN, le DD est une version modifiée, cherchant le compromis<sup>13</sup>, la prise en compte de l'environnement et de l'équité, tout en ne sacrifiant pas la croissance.

Cependant, il ne faudrait pas oublier que son succès vient aussi d'un nouveau mouvement social alimenté par une réflexion d'auteurs tels que Rachel Carson, Michael Schumacher, René Dubos, René Dumont et Lester Brown, pour ne citer que ceux-là. De même, de grands événements comme Tchernobyl, Bhopal, l'Exxon Valdez, etc., sont venus modifier la conception des rapports entre développement, environnement et société et, conséquemment, remettant l'enjeu environnemental dans le débat démocratique. Les catastrophes industrielles et naturelles, les recherches, les écrits ont aussi sustenté le DD, tout comme d'ailleurs les milliers d'initiatives de la société civile organisée<sup>14</sup>. La réappropriation et les efforts de changement entrepris par celle-ci, au nom du DD, peuvent s'observer, dans tous les coins du globe, par de multiples actions visant des problématiques telles que l'eau, la forêt, les sols, l'énergie, etc., et des problématiques transversales telles que la consommation et la production responsables, l'équité, etc.

13. C'est le titre du livre de Gendron (2006), où le compromis est envisagé comme sociologique, c'est-à-dire un compromis entre la modernisation sociale (transformation du modèle dominant) et modernisation écologique (adaptation).

14. Toutefois, Claval (2006, p. 431) est d'avis que les ONG passent pour représenter ceux qui n'ont pas la parole, alors qu'elles ne représenteraient qu'elles-mêmes. Ainsi le DD échapperait aux critiques et donnerait l'impression d'une démarche technocratique.

### 3. LE DD : UN PARADIGME ? UNE RÉVOLUTION SCIENTIFIQUE ?

Comme scientifique, nous n'échappons pas à l'environnement social dans lequel nous évoluons! Nous en sommes partie prenante. C'est pourquoi, pour appréhender une très petite partie du réel, devons-nous utiliser une méthode scientifique et des postulats, qui eux peuvent recouvrir des croyances. Or, un de ces postulats constitue l'objet de notre réflexion : la valeur scientifique du DD. Est-il un véritable paradigme, un nouveau cadre interprétatif des rapports sociospatiaux ou encore, à l'autre bout du spectre, un «recyclage des connaissances préexistantes» (Theys, 2001, p. 271)? C'est pourquoi nous nous intéressons, dans la partie qui suit, aux arguments et contre-arguments des chercheurs, quant au potentiel paradigmatique du DD comme modèle de connaissance. Pour simplifier, regroupons les chercheurs en deux groupes : les sceptiques et les optimistes.

Du côté des sceptiques, Theys (2001, p. 271) se questionne, en 1997, sur «l'intérêt de donner un contenu réellement scientifique à ce concept qui ne semble pas, pour l'instant, pouvoir s'insérer sérieusement dans la dynamique des différentes disciplines», ni même dans le développement de la pluridisciplinarité, angle nécessaire à l'étude des «univers de DD». Comme la définition de Brundtland sous-tendrait des «normes» susceptibles d'arbitrer des conflits, Theys constate que les disciplines ont failli à leur tâche de débusquage (2001, p. 273) et Vaillancourt (2004, p. 52) demande aux sociologues de l'environnement de clarifier le sens véritable du DD.

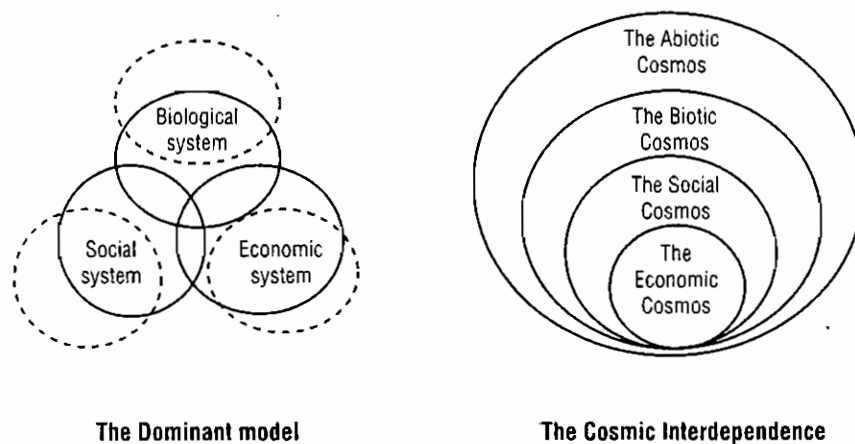
Il y a aussi les irréductibles, les «postdéveloppementalistes», qui voient une antinomie entre développement et durable (Rist, Latouche et Tryzna). Le terme durabilité est ici ramené à sa définition littérale, soit celle de la temporalité, c'est-à-dire que le développement dure dans le temps. Il n'y aurait donc pas là un nouveau paradigme parce que, par essence, le développement doit «être durable pour ne pas compromettre les conditions de vie des générations futures» (Brunel, 2002, p. 90). Mais des sceptiques acceptent d'envisager le DD dans un sens moins littéral, soit que l'activité humaine ne soit pas supérieure aux capacités de charge et de régénération de la biosphère. Ils l'associent alors au principe de responsabilité (Hans Jonas) afin que les répercussions de l'action humaine soient mieux contrôlées et compatibles avec une vie authentiquement humaine (Latouche, 2003, p. 27). Ainsi, ils acceptent l'idée de la durabilité, mais pas nécessairement associée à développement. La durabilité pourrait-elle alors venir modifier en profondeur le développement en vue d'en faire un concept multidimensionnel?

**Du côté des optimistes.** Claval accorde à cette «idée» une valeur transformatrice et paradigmatique : «elle propose une formulation nouvelle adaptée à l'évolution sociale (l'aspiration au développement et à la justice) et écologique (l'apparition de menaces sur l'environnement global)» (2006, p. 439). Le nouveau cadre retenu pour penser les rapports des sociétés à la nature influencerait même sur la conduite de la recherche. Citant Smouts (2005), «le développement durable est à la fois un outil analytique et un projet politique. Cette double nature le place au cœur de controverses majeures» (Claval, 2006, p. 441).

Dans un collectif sur les enjeux du DD, Guay affirme qu'il «force à réfléchir d'une manière nouvelle» (2004, p. 22), à la fois sur les rapports entre les humains et sur ceux des humains à la nature, idée partagée par Babin (2004), qui ajoute que la vision du DD serait alors progressiste. Ils font une lecture des pôles du développement qui permettrait de réunir ce qui aurait été divisé par la modernité : l'environnement, l'économie et la société. L'interaction entre ces trois pôles, au centre des cercles, représenterait la zone du DD (voir la figure 1), le cadre conceptuel.

Mais ce modèle dominant est par ailleurs contesté par plusieurs (Mebratu, 1998), car il reposerait sur une vision réductionniste et incomplète. Les systèmes, d'une part, ne sont pas au départ indépendants les uns des autres (cercles en pointillé), et d'autre part, le DD ne peut se limiter à une petite zone interactive. La version alternative se veut

Figure 1  
**La perception cosmique**



Source : EIAR, Mebratu, 1998.

holistique et plus intégratrice : la biosphère inclut tous les systèmes vivants ou non vivants et les systèmes économique et social, avec les deux autres systèmes, font partie d'un seul et même tout. Cela renvoie donc à la conception même d'environnement qui, dans la version phénoménologique, est décrite comme un champ et un réseau de sens (Mebratu, 1998, p. 515).

Pour Gendron (2005, p. 20, 23), «la diffusion du concept de DD traduit un véritable changement de perspective et de valeurs [...] un renouvellement de la pensée sur le développement quant à quelques éléments clés». Mais, ajoute-t-elle, dans la mesure où le DD peut traduire une rupture, il devrait y avoir un «agencement hiérarchisé de ses trois pôles», car «l'intégrité écologique est une condition, l'économie un moyen, et le développement social et individuel une fin de développement durable, alors que l'équité en est à la fois une condition, un moyen et une fin. La mise en œuvre du développement durable suppose par ailleurs un système de gouvernance [...]» (*ibid.*). En effet, le DD implique des projets de territoire qui s'appuient sur un nouveau mode de gouvernance territoriale qui se caractérise notamment par une plus grande transparence dans la prise de décision, des politiques publiques mieux adaptées aux singularités locales et la mise en place de mécanismes et modalités de démocratie participative (Gagnon, 2001 ; Gagnon et Arth, 2007). Le DD impliquerait donc un dialogue constant entre les acteurs territoriaux, «une valeur nouvelle issue initialement d'un processus de négociation coopérative qui a culminé à Rio [...]» (Sébastien et Brodhag, 2004, p. 6). La gouvernance territoriale (Brodhag ; Laganier, Villalba et Zuindeau ; Gagnon) constituerait même le quatrième pôle ou dimension du DD.

Malgré l'étendue du concept, la discussion sur les définitions et les applications du DD offre, pour le chercheur en sciences humaines, un potentiel révélateur d'analyse des rapports sociaux et spatiaux. Vaillancourt cite Hawkins et Buttel (1992), qui donnent au DD les rôles de «poteau indicateur servant à étiqueter et à évaluer les politiques et les programmes de développement et celui d'une *catégorie théorique*» (2004, p. 41).

Mais avec le temps, certains nuancent leur position. Ainsi Lacour (2000, p. 13) – commentant la période actuelle et les nouvelles lois d'aménagement du territoire – ne met plus la prégnance du DD sur le dos de la mode, mais évoque les transformations profondes des économies et les attentes et les craintes des populations. Cela fait dire à Theys que le DD a «la formidable capacité à poser et surtout à lier ensemble plusieurs questions centrales auxquelles nos sociétés sont aujourd'hui confrontées [...]» (2002, p. 3) et, selon le géographe Claval, que le DD est un projet politique remettant en cause même l'ordre existant (2006, p. 442).

Toutefois, entre la vision d'un Alain Touraine, qui lit dans le DD [la troisième étape d'un capitalisme résolument modernisé et démocratique], et d'un Pierre Lascombes, qui n'y trouve [qu'un nouvel emballage, une affaire de marketing], Theys croit que rien ne nous permet de trancher face à la portée de changement du DD (2002, p. 2). Cet attentisme prudent reflète, selon nous, la position actuelle de plusieurs chercheurs provenant de différentes disciplines. Pourtant, nul n'a nié, en date d'aujourd'hui, qu'avec l'émergence du DD, sur les scènes politique et scientifique, la compréhension des dynamismes et des interactions entre le territoire, l'environnement, la nature et les sociétés s'est améliorée. Nul ne peut nier les efforts scientifiques entrepris quant à sa modélisation, sa mesure, tels les systèmes d'indicateurs de DD, et ses applications telles la gestion intégrée des ressources, la gestion par bassin versant, l'évaluation environnementale, l'analyse du cycle de vie, la certification, etc.

Sans pouvoir mettre un point final à cette question, encore tout en débat, nous poursuivons la discussion et l'analyse par le biais cette fois des approches de DD, vues comme autant d'écoles ou d'interprétations disciplinaires ou épistémologiques qui traversent et fabriquent, à un moment ou l'autre, l'évolution du concept de DD<sup>15</sup>.

#### 4. LE DD : UNE PRAXÉOLOGIE TRAVERSÉE PAR DES APPROCHES MULTIPLES

L'évolution du paradigme DD résulte d'un mouvement de va-et-vient entre les connaissances et la pratique, entre les scientifiques et les praticiens, par une confrontation entre les concepts, les théories ainsi que les expérimentations sociales et technologiques. D'où le terme de praxéologie, c'est-à-dire d'une tentative de théorisation du DD, inspirée des pratiques, des procédures en lien avec le développement des disciplines, mais aussi des valeurs de la société. N'oublions pas que Kühn modélise la science comme un phénomène social! L'état du développement du paradigme du DD traduit d'abord une démarche, une construction collective sous tension, où l'ensemble des acteurs, par leurs approches et leurs activités,

construisent les rapports homme/société/nature/territoire<sup>16</sup>. Le DD est à la fois conçu, selon le contexte, comme une vision, une procédure, un objectif, une finalité, un résultat.

Le DD ne fait pas l'objet ni d'une seule théorie ni d'une discipline en particulier, ni d'un seul champ d'application. L'ampleur, la complexité et les multiples interprétations et territoires d'application (de l'individu à la planète) font du DD un lieu fécond d'observation de l'action sociale. Le DD est traversé par des courants idéologiques opposés : conservateur, modéré et progressiste ou encore anthropocentré versus écocentré<sup>17</sup>. Il est aussi traversé par des approches scientifiques où se retrouve des hypothèses théoriques générales en économie, en environnement, en sciences sociales et sur différentes problématiques, dont celle des changements climatiques ou encore de la gouvernance territoriale. Le paradigme du DD s'appuie sur un cadre conceptuel (figure 1) représentant l'interaction des trois grandes dimensions du développement. Il s'appuie aussi sur des procédures (ISO, l'évaluation des impacts sur l'environnement), des outils de planification tels que l'Agenda 21, des plans directeurs, l'analyse du cycle de vie, des outils de gestion tels que le système de management environnemental, des outils d'évaluation tels les systèmes nationaux d'indicateurs ou de suivi et l'empreinte écologique.

Du point de vue paradigmatique, et selon la définition de Kühn, le DD pourrait se situer, selon nous, entre un stade primitif de développement (préséience) et la science normale :

Durant le stade primitif d'une science, différentes écoles s'intéressant à des problèmes communs s'opposent par leurs interprétations divergentes – souvent incompatibles – des faits de l'expérience. L'absence d'un cadre théorique faisant consensus ne permet pas un progrès général. Tout au plus, chacune des traditions représentées par les écoles concurrentes évolue en précisant ses axiomes, mais elle n'en demeure pas moins isolée, car elle « remet constamment en question les fondements mêmes des travaux des autres », si bien que « les preuves de progrès, sauf à l'intérieur même des écoles, sont très difficiles à trouver » (Kühn, 1962, p. 223)<sup>18</sup>.

En effet, la littérature consultée ne permet pas de prouver qu'il y a des interprétations diamétralement divergentes du DD, mais plutôt un ensemble composite d'écoles, de discours et d'applications en évolution (voir points suivants). Toutefois, il y a un consensus sur la définition de

15. Ce choix de textes représente, à notre avis, une sorte d'échantillon et ne peut couvrir toute la production scientifique, compte tenu des objectifs du présent chapitre et de l'espace imparti. Certes, les positions pourraient être plus nuancées, mais nous avons cherché à comprendre les principaux arguments évoqués pour désigner le DD à titre soit de concept ou de nouveau paradigme.

16. Concernant la construction des sciences sociales de l'environnement, voir le collectif du même titre publié aux Presses de l'Université de Montréal en 1999 et cité en bibliographie.

17. Classification de la sociologie de l'environnement. Voir Gendron, 2005.

18. Citation tirée du site <fr.wikipedia.org/wiki/La\_Structure\_des\_r\_fC3%A9volutions\_scientifiques> (consulté le 27 janvier 2008).

base, soit celle du rapport Brundtland<sup>19</sup> (CMED, 1988). Au sens kuhnien du terme, le DD possède, selon la littérature produite, une capacité suggestive et normative pour l'activité scientifique. Le fait qu'il y ait plusieurs écoles de pensée rattachées au DD, qu'il y ait des sous-théories selon les disciplines et les problématiques démontre, selon nous, la capacité suggestive du DD et l'amorce d'un travail de clarification.

Afin de clarifier le propos, de mieux préciser et codifier les stratégies des acteurs et le sens du paradigme du DD, nous décortiquons les approches en fonction des acceptions sur les grandes orientations de développement : économiciste, environnementaliste, humaniste et territorialiste<sup>20</sup>. Il y aurait certes d'autres façons de faire une taxonomie des acceptions du DD : par type d'acteur et de position épistémologique (Mebratu, 1998), de statut éthique (Guay, 2004), de méthode, d'idéologie (conservatrice, modérée, progressiste). Mais, compte tenu de l'angle choisi du présent chapitre, soit celui du paradigme, une classification plus thématique, selon le cadre conceptuel du DD, est ici plus appropriée. Toutes les approches reconnaissent la présence et l'interdépendance incontournable des trois dimensions du DD, mais chacune d'entre elles insiste sur une dimension, comme si l'une était déterminante par rapport aux trois autres. Chaque approche a ses postulats, ses défenseurs, ses champs d'application et ses outils. Voyons ci-dessous comment nous distinguons chaque approche<sup>21</sup>.

#### 4.1. L'approche économiciste du DD : une approche qui tend à s'imposer

Bien que lors d'une récente allocution<sup>22</sup> de M<sup>me</sup> Gro Harlem Brundtland, celle-ci a bien pris soin d'éviter le terme croissance, il n'en demeure pas moins que la conception du DD du rapport de la CMED affirme la suprématie de la croissance économique afin d'atteindre la satisfaction des besoins fondamentaux : « Pour répondre aux besoins essentiels, il faut réaliser tout le potentiel de croissance ; le développement soutenable

19. Depuis, le terme durable a remplacé soutenable.

20. Par rapport à notre classification antérieure (Gagnon, 1994-1995), la dénomination planificatrice a été remplacée par territorialiste. De même, nous avons aussi laissé tomber, faute d'espace, la question des limites des approches par rapport à l'article original.

21. Un auteur pourrait aussi être classé dans plus d'une approche. Mais l'objectif de ce chapitre n'est pas de classer des auteurs, mais de définir des approches selon des lieux communs et des mots clés, et ce, afin d'affiner notre compréhension des divers enjeux autour de l'interprétation du DD.

22. Lors du Symposium de l'Université de Sherbrooke sur le DD en mai 2007.

nécessite de toute évidence la croissance économique là où ces besoins ne sont pas satisfaits » (1988, p. 52). La croissance et le développement sont donc étroitement associés dans le concept de DD, et ce, malgré la confusion et la controverse qui règnent à ce sujet<sup>23</sup> :

Une grande confusion imprègne les vives controverses relatives à la croissance tout simplement parce que ce terme est utilisé dans de multiples acceptions. Une confusion sur laquelle Joseph Schumpeter a constamment mis en garde les économistes, c'est la confusion entre croissance et développement. Il n'y a croissance que lorsqu'elle augmente la production par habitant des types de biens courants, ce qui implique naturellement aussi un épuisement croissant des ressources également accessibles (Georgescu-Roegen, 1979, p. 82).

Selon Georgescu-Roegen, « au niveau purement logique, il n'y a nul lien nécessaire entre développement et croissance ; on pourrait concevoir le développement sans la croissance » (1979, p. 82). Cela n'est pas l'avis d'autres chercheurs qui affirment que « s'il peut y avoir croissance sans développement, il ne peut y avoir développement sans croissance » (Brunel, 2004, p. 101). Enfin, d'autres acteurs, dont nombre d'agents économiques et institutionnels, ont éliminé le terme développement de leur stratégie corporative, pour ne garder que le qualificatif durable, traduit par une théorie sur la durabilité, forte ou faible<sup>24</sup> dans le sens d'une gestion optimale des stocks de ressources (Godard, 1995). Selon cette école, l'environnement est davantage un bien à gérer pour optimiser la croissance économique. Paradoxalement, cela rejoint la position des économistes de l'après-développement qui suggèrent de laisser tomber le terme développement, « mot toxique », car le DD serait un oxymore, une antinomie, tout développement se devant d'être durable (Latouche, 2003 ; Brunel, 2004). Au-delà des débats théoriques sur les liens entre croissance et développement, entre durabilité et développement, le discours dominant et officiel marie croissance et DD (OMC, NU, WB, WBCSD<sup>25</sup>, UE, Québec, France, etc.).

23. Association qui a été réfutée par un courant des sciences régionales.

24. Durabilité forte signifie pas d'emprunt au capital naturel, et faible signifie emprunt mais substitution par d'autres formes de capitaux.

25. World Business Council for Sustainable Development. Voir <www.wbcsd.org>



Les travaux<sup>26</sup> qui s'inscrivent dans cette approche insistent davantage sur l'importance de modifier le rythme et la façon d'exploiter les ressources afin d'assurer leur durabilité, c'est-à-dire leur exploitation dans le temps, en vue d'un objectif de croissance économique. Il ne s'agirait pas tant de produire moins que de produire mieux, et ce, sur une période indéfinie. Car une réponse inadéquate aux problèmes environnementaux, de la part des entreprises, réduirait leurs capacités de développement à long terme et celles du substrat écologique (World Bank, 1992, p. 36).

Pour obtenir une consommation plus durable des ressources et diminuer les impacts négatifs sur l'environnement, dont la pollution, il y aurait une panoplie de technologies propres, de théories et d'instruments économiques et politiques, tels la privatisation de l'environnement (théorie des droits de propriété), la monétarisation des « biens environnementaux » régulés par le marché, l'internalisation des coûts environnementaux et sociaux dans le coût des biens et services, la comptabilité environnementale, les mesures fiscales punitives (pollueur/payeur) et incitatives, les taxes et redevances, les technologies performantes en matière d'énergie, les réglementations adéquates, etc. Dans tous les cas, il s'agit plus ou moins de domestiquer l'environnement, de sauver de l'énergie et des coûts (éco)efficience) et d'ainsi mieux rationaliser la production pour des fins de profit. Des outils tels que les systèmes de management environnemental, l'écologie industrielle, l'analyse du cycle de vie (ACV) et des procédures telles que l'évaluation des impacts sur l'environnement (EIE), la normalisation environnementale (ISO 14 000) et la bourse du carbone sont alors privilégiés. Pour la grande entreprise, surtout celle œuvrant au Nord, ces outils, accolés au mode de production, camperaient une orientation techno-environnementale (Kemp, 1994), tout en ne remettant pas en cause les finalités du mode de production industrielle.

Le courant d'économie écologique propose une analyse théorique des capacités de charge ou du seuil de capacités de l'écosystème et « [...] des formes de consommation des ressources, de leur efficacité et des caractéristiques des établissements humains » (Ferrera de Lima, 2002, p. 191), la détermination des capacités de charge devenant un enjeu déterminant dans la définition des limites de l'activité économique. Enfin, selon l'approche economiciste du DD, l'harmonie avec l'environnement est donc mesurable et possible, sur la base de la théorie macro-économique

26. Nous n'entrons pas ici dans l'analyse des différentes approches orthodoxes de l'économie de l'environnement et le courant de l'économie écologique et sur leurs apports quant au DD. Corinne Gendron y consacre un chapitre dans son récent livre sur le DD (2006). Elle note qu'il existe un « solide corpus néoclassique en économie de l'environnement et des approches plus hétérodoxes comme l'économie écologique et l'approche institutionnelle qui commencent à se développer » (2006, p. 8).

d'équilibre, théorie d'ailleurs contestée (voir Weber, 1995). Et c'est l'économie écologique qui, selon le commissaire au DD du Québec, doit guider les interventions de l'État (Rapport, 2007-2008).

#### 4.2. L'approche environnementaliste du DD : la plus ancienne, la plus connue

Comme vue dans le point sur l'historique du DD, l'approche environnementaliste est sans doute la plus ancienne et même à l'origine du DD. En effet, jusqu'au détour du XIX<sup>e</sup> siècle, le DD était spontanément associé à l'environnement, à la préservation des milieux, des écosystèmes et à la conservation des aires protégées. Car ce sont les écologistes des organisations internationales qui, appuyés par des travaux scientifiques, ont propulsé le DD à l'avant-scène et dans les agendas politiques, notamment lors des Sommets de la Terre (Claval, 2006 ; Vaillancourt, 2004). Rappelons que c'est l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui a évoqué la première le terme durable. Aujourd'hui, les écologistes ne se limitent plus à la conservation comme outil de DD : ils promeuvent aussi des incitatifs économiques<sup>27</sup>.

Jusqu'à présent, l'approche environnementaliste se caractérise surtout par une vision écocentrée. Elle regroupe un ensemble de théories à caractère systémique, dont celle sur les écosystèmes, des modélisations et des solutions tant sur la question des changements climatiques, de la déforestation et de la perte de biodiversité. Le discours environnementaliste, souvent teinté de catastrophisme, a sans doute incité l'intervention des gouvernements et des organisations internationales quant à la nécessaire régulation des modes de production et de consommation (Brunel, 2004). Par exemple, pratiquement tous les pays ont adopté une procédure d'EIE, à la suite de la NEPA (National Environmental Policy Act, États-Unis, 1969). Cette procédure, normative et évaluative, permet, sur le plan de la planification et de la décision des projets ayant des impacts, de prendre en compte, théoriquement, les dimensions environnementale et sociale du changement planifié proposé.

L'adoption généralisée de cette procédure a été appuyée par les travaux de scientifiques. Des biologistes (Ehrlich et Ehrlich Holdren, 1977) ont proposé une formule mathématique d'évaluation des impacts. Par la suite, Beanlands et Duinker (1983) sont allés plus loin et ont suggéré un cadre écologique pour l'évaluation des impacts, basé sur la conservation des écosystèmes et des espèces. Par exemple, le Conseil consultatif

27. David Suzuki, écologiste canadien de réputation internationale, vient de proposer une taxe sur le carbone (février 2008).

canadien de l'environnement a reconnu la prédominance de l'écosphère ; les autres sphères, telles celles du social et de l'économie étant considérées comme des sous-systèmes de la matrice Gaïa (CCCE et Potvin, 1991) et adopte le terme de développement dit «écologiquement durable».

Selon l'approche environnementaliste, la ville, par exemple, est conçue comme un écosystème, comme un organisme vivant. Selon Dansereau (1987, p. 333), «l'écologie humaine peut se baser sur l'écologie biologique pour intégrer les facteurs et phénomènes géographiques, économiques et psychosociaux». Toutefois, l'analyse économique et sociale des établissements humains est subordonnée à des principes d'autoécologie, d'autorégulation relevant de la théorie des systèmes. Le programme MAB (Man and the Biosphere) de l'Unesco, visant l'analyse comparative mondiale des systèmes urbains à l'échelle mondiale, est une illustration de cette approche et de l'application de la théorie des systèmes. Selon d'autres théories plus récentes, soit celle de l'écologie profonde et celle de l'écologie sociale (Mebratu, 1998, p. 510), la source de la crise environnementale proviendrait de cette croyance et de cette pratique que l'homme peut dominer la nature.

Les solutions, proposées dans l'approche environnementaliste, vont du respect presque intégral de la nature (prévention dure) à l'augmentation d'aires protégées en passant par l'action individuelle (écogestes, bonnes pratiques). Les résultats fournis par la mesure et le suivi de la dégradation de l'environnement, à toutes les échelles et domaines, viennent justifier les pressions des scientifiques (ne pensons qu'au GIEC), des groupes environnementaux et de la société civile. L'ensemble des indicateurs de durabilité de l'environnement est étendu, mais peu uniformisé et le plus souvent peu accessible à l'échelle des microterritoires. Des indices, telle l'empreinte écologique, empruntant aux indicateurs de capacités de charge, à la biocapacité<sup>28</sup>, permet de faire le lien avec la consommation individuelle et l'écoresponsabilité. L'approche environnementaliste propose une nouvelle éthique environnementale, une «nouvelle orientation normative» (Guay, 1999), voire «universelle» (Tessier et Vaillancourt, 1999) des rapports avec la nature. Et selon la vision écocentrée et «intégriste» de l'approche environnementaliste, l'éthique justifierait un droit égalitaire à l'existence des non-humains.

28. Le commissaire au DD du Québec a fait une première évaluation de l'empreinte écologique du Québec qui se situe à 6,0 hectares par personne, ce qui ferait que le Québec exerce une pression induite sur les ressources et les écosystèmes (< www.vgq.qc.ca > . Faits saillants, p. 7).

#### 4.3. L'approche humaniste du DD: une approche valorisée par les organisations de coopération internationale

Historiquement, l'approche humaniste du DD s'est centrée sur le rétablissement de rapports plus équitables entre le Nord et le Sud. Elle est portée par les organisations internationales de coopération et les NU qui, en quelque sorte, lient leur appui à l'adoption de pratiques environnementales et de politiques de DD par les pays en voie de développement. Cela a d'ailleurs largement refroidi les pays du Sud, qui ont vu dans le DD une limite, une mesure discriminatoire quant à leur propre développement. Malgré tout, les différents Sommets de la Terre, qui ont eu lieu tous les dix ans, ont servi en quelque sorte de lieu de sensibilisation planétaire à l'interdépendance entre les problèmes économiques, environnementaux et sociaux. Le Sommet de Johannesburg (2002) a notamment mis en exergue, dans ses travaux et déclarations, les liens entre pauvreté et surconsommation, entre participation et développement durable. Ce Sommet avait d'ailleurs été précédé de l'adoption par les pays membres des NU de huit objectifs du millénaire (2000): «Ces objectifs du Millénaire pour le développement, qui vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'éducation primaire pour tous, en passant par l'arrêt de la propagation du VIH/sida, et ce, à l'horizon 2015, constituent un schéma directeur pour l'avènement d'un monde meilleur<sup>29</sup>.»

L'équité sociale, entre les nations mais aussi à l'intérieur de celles-ci, est une des dimensions conceptuelles du DD. Elle a été identifiée clairement dans le rapport Brundtland: «[...] notre incapacité à œuvrer en faveur du bien commun dans le cadre du développement soutenable est souvent le produit de notre indifférence relative pour la justice économique et sociale, dans un même pays et entre les nations» (1988, p. 58). Le rapport plaidait aussi en faveur de la redistribution de la richesse afin «que les plus démunis puissent bénéficier de leur juste part des ressources» (1988, p. 10). Pour mesurer cette redistribution entre les pays, le PNUD a développé l'indice de développement humain. Mais,

Le diagnostic sur le développement humain, qu'établit chaque année le Pnud, montre que la pauvreté a augmenté dans un monde globalement plus riche [...] Pour le Pnud et le Pnue, et en accord avec les déclarations de toutes les conférences depuis Founex en 1971, les pauvres sont les principales victimes des dégradations environnementales, sur le plan sanitaire, sur le plan des ressources à leur portée, et en raison de l'appauvrissement des écosystèmes (Trommetter et Weber, 2004, p. 142-143).

29. < www.un.org/french/millenniumgoals/ > .

Cet indice annuel est devenu une mesure d'avancement de la satisfaction des besoins humains, notamment pour les pays en voie de développement. Pour Brunel (2004, p. 116), la solution serait de refonder la coopération internationale à l'aide de «contrats de développement durable», signés par tous les acteurs de l'aide internationale afin de répondre aux besoins fondamentaux de tous. Le PNUD a aussi mis de l'avant un indice d'inégalité des revenus, entre les humains et les pays, dit indice Gini.

Weber (1995, p. 4) considère que l'identification d'objectifs de très long terme, d'ordre éthique et politique, ainsi que la prise en compte de la sociodiversité – aussi importante que la biodiversité s'agissant de communautés humaines, sont préalables à l'élaboration de toute stratégie de gestion. Cet économiste oppose à la définition du DD celle de développement *viable*, rejetant du coup la théorie de l'équilibre liée à l'activité économique et à la gestion des ressources<sup>30</sup>.

Selon le géographe français Jean, quatre types de critères définissent le DD : 1) des critères éthiques, 2) des critères environnementaux, 3) des critères économiques et, 4) «des critères sociaux qui concernent l'insertion, la qualification, l'emploi, le cadre de vie. Le développement durable doit s'accompagner d'une répartition équitable des conditions de vie et de développement. L'équité sociale apparaît comme un aspect majeur, indissociable du développement de la citoyenneté» (2005, p. 138).

Dans l'approche humaniste, les auteurs et les acteurs mettent l'accent sur les notions de valeurs, d'équité, de justice sociale, de cohésion sociale, de restructuration des rapports Nord/Sud, de responsabilité des acteurs, d'éthique et de changement social. Pour Brunel (2004, p. 108), inspiré de travaux de Amartya Sen, le DD «est atteint quand les différents membres d'une société ont la capacité d'exercer leur libre arbitre sans compromettre l'intérêt général». Malgré tout, la dimension sociale du DD (et son interaction avec les autres dimensions) aurait été «difficile à percevoir» et les «organisations internationales ont hésité à s'engager dans le socialement durable» (Sébastien et Brodhag, 2004, p. 4-5).

Rattachée à la dimension humaniste du DD et à une vision anthropocentrée, voire sociocentrée, l'approche sociale du DD a été reprise, au détour du millénaire, par quelques chercheurs encore peu nombreux. Restée l'enfant pauvre de la trilogie conceptuelle (voir figure 1), la dimension sociale du DD a été analysée sous l'angle de l'intragénérationnel et des conditions socioéconomiques des groupes sociaux. Dans un article

30. Le concept de développement viable se distingue fondamentalement de celui de développement durable par un rejet des raisonnements «à l'équilibre», et par un rejet de l'analyse des dynamiques de ressources à base de gestion de stocks (Weber, 1995, p. 5).

au titre évocateur, *À la recherche de la dimension sociale du développement durable*, Sébastien et Brodhag (2004) amènent l'idée du rôle déterminant des acteurs et l'importance de l'équité et de la cohésion sociale, et ce, à l'intérieur même d'une génération et d'un territoire : «Replacer l'homme au cœur des problématiques et réfléchir aux relations entre hommes ainsi ce qui relie l'homme à son environnement, voilà ce qui semble s'apparenter à une approche sociocentrée du développement durable» (*ibid.*, 2004, p. 12). Ils proposent un modèle conceptuel, cette fois, en quatre temps, où le jeu des acteurs territoriaux s'articule autour de la coopération et du conflit, entre la cohabitation et la domination, selon un objectif d'harmonie entre les humains, et entre l'homme et la nature.

Quelques auteurs utilisent le terme de développement socialement durable (DSD) ; ils notent que son analyse implique un «renouveau assez radical des modes de pensée» (Ballet *et al.*, 2004, p. 2), car le DSD s'attaquerait à l'ensemble des aspects de la pauvreté et de leurs effets. Leur analyse prend en compte un concept cher aux sciences sociales, soit l'«empowerment», défini comme les capacités des personnes et des ménages à maîtriser leur destin. La durabilité sociale est alors envisagée comme une progression continue intergénérationnelle qui s'appuie sur l'amélioration de l'équité intragénérationnelle (*ibid.*, 2004, p. 4). Cette position théorique, appliquée aux individus, dont les plus démunis, rejoint le discours des organisations internationales sur le renforcement des capacités des PVD.

Enfin, l'approche humaniste du DD n'est pas sans rappeler les travaux de l'urbaniste Jane Jacobs sur la déshumanisation dans les villes, ceux de Ignacy Sachs sur l'écodéveloppement, de René Passet (1979), le rapport Dag Hammarskjöld et, du côté des sciences régionales, ceux sur le développement par le bas avec les Stöhr et Taylor (1981), Friedmann et Weaver (1979), travaux qui ont souligné l'interdépendance des facteurs humains, culturels, sociaux et le rôle déterminant des acteurs dans les choix et l'orientation du développement.

#### 4.4. L'approche territorialiste<sup>31</sup> du DD : un approche novatrice

Dans une sorte de continuum avec l'approche humaniste<sup>32</sup>, l'approche territorialiste du développement durable plaide en faveur de l'introduction du territoire comme «brique de base» du DD<sup>33</sup>. Elle remet au cœur du

31. Néologisme créé par l'auteur.

32. Theys (2002) associe directement le territoire et le social, le premier étant la condition pour la prise en compte du social dans le développement durable. Voir la bibliographie.

33. Expression utilisée par Pierre Calame (1997) au sujet de la gouvernance.

développement, et aussi comme finalité, les communautés **viables** et leurs territoires d'action. L'orientation du DD n'est plus alors que le lot des experts, des gouvernements et des organisations internationales, mais devient réappropriée par les acteurs territoriaux. C'est ce qui en fait sa force et son caractère novateur. Associée aux territoires vécus et aux acteurs, elle met en cause les modalités du mode décisionnel, et conséquemment de pouvoir; d'où le concept de gouvernance territoriale qui, selon Brodhag (1999), serait même le 4<sup>e</sup> pilier du DD. Une gouvernance qui s'appuie sur l'élaboration d'un projet de territoire fédérateur et qui met à l'avant-scène la participation citoyenne et celle des communautés (du quartier à la région en passant par la municipalité), comme le démontre d'ailleurs l'existence des milliers d'expériences autour de l'Agenda 21 local<sup>34</sup>, plan d'action intégré du DD à l'échelle territoriale.

En Europe, un réseau international, dénommé BEQUEST, a analysé les concepts, la méthodologie et les perspectives du développement urbain **viable**, qui a vu le jour dans l'ère post Brundtland, en somme un modèle relativement souple dans lequel les territoires et les communautés s'adaptent progressivement à des styles de vie plus viables (Bentivegna *et al.*, 2002), où les initiatives locales rencontrent l'intérêt général. En France, le DD s'est beaucoup développé autour des questions de territoire, des lois associant aménagement, durabilité, solidarité et renouvellement urbain (Loi Voynet<sup>35</sup>, Loi solidarité et renouvellement urbains<sup>36</sup>). Theys défend d'ailleurs l'idée que « c'est essentiellement à l'échelle des territoires que pourront être construites, démocratiquement, les articulations indispensables entre les dimensions sociales et écologiques du développement durable » (2002, p. 4), car c'est là que les problèmes de développement pourront être adaptés et solutionnés. N'oublions pas que la CMED (1987) a consacré un chapitre au défi urbain et que dans le programme Action 21 de Rio (1992), les collectivités territoriales ont été directement interpellées à participer à la mise en œuvre du DD (chapitre 28), d'où l'idée des Agendas 21 locaux.

Du côté nord-américain, à la fin des années 1980 et début 1990, un courant de recherche autour du concept de développement urbain viable est né (Gariépy *et al.*, 1990; Jacobs et Munro, 1987; Gardner, 1989; Manning, 1990; Mitchell, 1991) ou de développement local viable (Gagnon, 1994). L'ajout du vocable viable ne relève pas de la fantaisie ou d'un

caractère distinctif, mais met en valeur les dimensions territoriale et qualitative du sens du développement. Il provient d'un besoin de précision scientifique sur le paradigme du DD, insistant du coup sur la qualité et la finalité du développement: le développement viable imprime une transformation sociale en faveur de l'humain, de la vie, ce qui induit des valeurs et des choix politiques et sociaux d'équité, de paix, de solidarité (avec les générations futures et avec le Sud) et une réponse satisfaisante aux besoins fondamentaux de tous les hommes et de toutes les femmes (Gagnon, 2007). Cette précision rejoint d'ailleurs le terme solidaire. Des acteurs de la scène internationale ont adopté la terminologie de développement durable solidaire (Agence universitaire de la francophonie; Oxfam-Québec, etc.) ou encore de développement territorial solidaire (Jean, 2007; Assemblée des évêques catholiques du Québec; Réseau cohérence, etc.).

La question du rôle central des villes et des communautés dans l'application du DD s'inscrit donc dans les travaux des urbanistes, des aménagistes, des architectes, des paysagistes, qui font des entités territorialisées, des lieux aptes à répondre aux défis du DD, qu'il s'agisse de maisons vertes écoefficientes, de quartiers verts, de communautés vertes, d'écovillages<sup>37</sup>, de Villes et villages en santé. Au-delà des initiatives communautaires et de celles des collectivités territoriales, notamment en vue de rendre disponible et de naturaliser des espaces collectifs, la question de la conscientisation, de la participation des individus, des groupes et même de la collectivité, comme premier citoyen écoresponsable<sup>38</sup>, est un défi constant. Par la création d'un projet de territoire commun, une dynamique partenariale s'installe entre les élus, les fonctionnaires et les citoyens afin de chercher une meilleure adéquation entre les besoins sociaux (économiques, sociaux, culturels, loisirs), les politiques et les investissements publics. Dans un numéro spécial de la revue électronique *Développement durable et Territoires* sur la ville, les chercheurs appellent à l'invention d'un modèle de DD afin que les diverses actions publiques puissent mieux s'articuler aux enjeux urbains et aux interdépendances spatiales et temporelles. Pour Laganier *et al.* (2002, p. 5), « vouloir analyser

34. Voir < [www.a211.qc.ca](http://www.a211.qc.ca) >.

35. Loi de 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire, qui oblige chaque collectivité à se doter d'un plan d'aménagement durable.

36. Loi de 2000 visant à favoriser les politiques d'urbanisme et les politiques de déplacements dans la ville dans une perspective de développement durable.

37. Voici la définition: Un écovillage (ou écovillage, écolieu, écohamneau) est une agglomération (rurale ou urbaine) ayant une perspective d'*autosuffisance* variable d'un projet à l'autre et où la priorité est de redonner une place plus équilibrée à l'Homme en harmonie avec son environnement dans un respect des écosystèmes présents. Le principe de base est de ne pas prendre à la terre plus que ce qu'on peut lui retourner. Y est déconstruite l'idée d'opposition entre « nature » et « culture » en revisitant le concept d'écosystème où l'Homme reprend place parmi les autres éléments. Le respect de la faune, de la flore et de l'être humain est une valeur prépondérante à la vie en écovillage. < [fr.wikipedia.org/wiki/écovillage](http://fr.wikipedia.org/wiki/écovillage) >, consulté le 5 février 2008.

38. La ville de Baie-Saint-Paul au Québec est la première à s'être dotée d'un A21L et à avoir mis en œuvre dans son organisation municipale un ensemble de pratiques de DD, dans le sens de l'écoresponsabilité et de l'écoexemplarité. Voir < [www.a211.qc.ca](http://www.a211.qc.ca) >.

la notion de développement durable au regard de son inscription territoriale revient à réfléchir sur les interactions possibles entre le développement durable et les dimensions identitaire, matérielle et organisationnelle du territoire». Le principe d'interdépendance ferait donc figure «de principe objectif premier du développement durable et la reconnaissance de ce principe oblige, par là même, à considérer la dimension territoriale» (*ibid.*, p. 14). À ce principe s'ajoute le concept d'équité territoriale (différent de celui d'équité sociale), qui est défini ainsi : «Les inégalités, les injustices qui peuvent marquer les générations successives, trouvent aussi à se manifester d'un territoire à l'autre ou plus exactement, entre individus ou collectifs humains d'un même territoire, et entre différents territoires» (*ibid.*, p. 20). C'est aussi la position des chercheurs du courant de justice environnementale, investi par les géographes américains, qui démontrent le lien entre le revenu socioéconomique, la race et la localisation d'infrastructures polluantes (Bullard, 1990; Lester *et al.*, 2001; Morello-Frosch *et al.*, 2002; Liu, 2001).

L'approche territorialiste utilise un ensemble d'outils et d'applications : l'évaluation des projets locaux de développement ayant des impacts territoriaux et sociaux, la planification et l'aménagement durables, le cadre écologique de référence, la gestion intégrée des ressources, les agendas 21 locaux, l'agriculture soutenue par la communauté, la consommation responsable, l'écoconditionnalité d'aides publiques territoriales, les coopératives de gestion des déchets, d'énergie renouvelable, etc.

Mais pour reprendre un passage de Theys (2002), probablement inspiré de Dubos et de sa célèbre maxime *Penser globalement agir localement*, le cœur de la démarche (nous soulignons) du DD, «c'est l'obsession constante de [tisser des coutures] – entre le local et le global, le sectoriel et le spatial». Cela pose de nombreux défis scientifiques interdisciplinaires :

- la définition des territoires pertinents de DD ;
- l'articulation entre les territoires, entre les organisations et les territoires, car la somme des développements locaux viables ne peut correspondre à un DD global ;
- l'articulation entre le respect de la singularité des lieux et des cultures et une certaine conformité à l'échelle mondiale ;
- l'articulation entre les mobilisations collectives et individuelles versus la globalité de plusieurs problèmes environnementaux.

Enfin, cette approche associe donc l'équité et la gouvernance territoriale, par le biais des communautés locales et de leurs capacités, tant individuelles que collectives, afin d'infléchir le cours de l'humanité selon un humanisme renouvelé. Dans un mode de gouvernance territoriale, les

populations locales sont parties prenantes et intégrantes de la décision et de la solution, grâce à l'engagement social, à la mobilisation agissante et innovante.

L'approche territorialiste du DD, qui peut être qualifiée de post Brundtland, ouvre donc la porte à un repositionnement du DD, lié au rôle des acteurs, individuels et collectifs, dans la détermination des choix de développement, adaptés aux contextes singuliers et culturels en réponse à la viabilité des populations locales et en écho à l'intérêt général (Theys, 2001). Dans ce sens, elle converge vers les travaux sur le développement territorial.

## 5. DES CONVERGENCES À BÂTIR ENTRE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (DT) ET DÉVELOPPEMENT DURABLE VIABLE (DDV)<sup>39</sup>

Comme le note Bruno Jean dans son chapitre, le DDV et le DT, inspirés des travaux de Aydalot, ne sont pas si éloignés sur le plan épistémologique. «Les nouvelles théories du développement territorial mettent en valeur le rôle actif des territoires, eux-mêmes représentés non comme des supports au développement, mais comme des productions sociales soutenant le développement des régions» (Jean, 2007). À quelques reprises au cours des dix dernières années, lors de colloques, nous avons tenté de démontrer les liens existants entre DD et DT (Gagnon, 2005). Mais l'étude du DD, tant dans sa dimension théorique que pratique et dans ses liens avec le DD, a peu reçu l'adhésion des chercheurs en sciences humaines, en général, et des sciences régionales, en particulier<sup>40</sup>. Vaillancourt (2004, p. 53) fait le même constat concernant les sociologues ; il note qu'ils «sont en train de manquer le bateau face aux questions soulevées par les enjeux de DD». Le géographe Claval (2006, p. 440) soulève le rôle important de cette discipline dans l'analyse des déséquilibres spatiaux. Le développement durable englobe les notions liées au développement local ou territorial (Jean, 2005).

39. Cette partie reprend globalement une partie de l'article de Gagnon (2005).

40. Le DD est encore qualifié d'idéologie, d'utopie. Tout se passe comme si étudier un paradigme ou une entreprise signifiait une adhésion non critique. Lors de notre programme de recherche (1998-2002) sur le suivi des incidences sociales de la nouvelle implantation industrielle d'Alcan, à plusieurs reprises, nous avons dû affronter ce type de remarque. Pour vérifier l'intérêt des chercheurs en développement régional quant au DD, nous avons analysé deux collectifs publiés sur deux décennies (90 et 00) ; dans le premier, 1 chapitre sur 14 était consacré à la question environnementale et, dans le second, dix ans plus tard, 3 chapitres sur 38 abordaient de front la question du DD, soit comme enjeu sociétal ou enjeu de connaissances (Gagnon, 2005).

Le présent regard sur les convergences entre le DT et le DD ne prétend pas ici à l'exhaustivité – ce qui nécessiterait une étude comparative de la littérature plus fouillée et un autre article ! Il s'agit néanmoins d'un premier effort afin d'établir des ponts entre les corpus. Du point de vue de l'histoire des sciences, sur un temps long, on pourrait affirmer que le DT et le DD sont des paradigmes en construction. Ils ont en commun un concept clé, le développement, qu'ils remettent tous les deux en question. Ils sont construits dans un contexte d'information imparfaite, ce qui en soi ne pose pas problème, mais témoigne plutôt de leur jeunesse, de leur évolution rapide, de leur complexité et de leur investissement par différentes approches et types d'acteurs (pour ce dernier point surtout dans le cas du DD).

Ces deux corpus tentent de se démarquer du paradigme dominant du développement, axé sur la croissance des entreprises, la production et la consommation de masse et l'exploitation des ressources, etc. Tous deux sous-tendent une transformation de l'économie et de la société, selon des approches à la fois normative et explicative. Ce qu'ils remettent en cause, c'est la façon de penser et de faire le développement, tant dans les pays riches qu'en voie de développement. Les dimensions environnementale et axiologique (équité, justice, gouvernance participative, etc.) sont plus explicites dans le DD, du moins pour les approches humaniste et territorialiste. Mais, ce qui les rapproche peut-être le plus, c'est le territoire et avec lui le rôle central des communautés, des populations, des collectivités territoriales, des individus et de leurs pratiques vus comme acteurs déterminants pouvant influencer sur le cours du destin<sup>41</sup>.

En termes de territoires d'étude, le DT porte davantage d'attention aux territoires ruraux et périphériques ainsi qu'aux outils de développement économique alors que dans le DD, l'échelle planétaire (du moins pour la question environnementale) et l'articulation des échelles entre le global et le local préoccupent les chercheurs. Dans les deux paradigmes, la participation citoyenne et la gouvernance territoriale y sont envisagées comme des conditions intrinsèques de développement. Cette gouvernance relève d'une conduite collective éclairée et responsable, tout en regroupant les acteurs territoriaux selon un mode partenarial, en vue d'une planification et d'une gestion intégrée des ressources et une prise en compte des conséquences environnementales et sociales des changements planifiés, privés et publics. Cependant, le problème de la participation des générations futures et des groupes sociaux les plus fragilisés inquiète les chercheurs en DD (Sébastien et Brodhag, 2004). Dans un

41. Par contre, cela peut avoir un effet pervers, soit la responsabilisation et le volontarisme des acteurs locaux comme solution à des problèmes structurels.

corpus comme dans l'autre, le développement est conçu non pas comme une fin en soi, mais comme un processus d'apprentissage collectif dont le nombre de trajectoires croisées est supérieur à la multiplicité des territoires qui les portent. L'évolution de la connaissance des territoires et des liens entre les sphères de développement deviennent des objets d'apprentissage collectif.

Toutefois, dans les deux corpus, nous observons que les causes structurelles du maldéveloppement et du sous-développement ainsi que des facteurs externes impactant sur le territoire local (politiques nationales, stratégies des multinationales et organisations internationales, etc.) ne sont pas suffisamment documentés. De même, la question de l'interdépendance des conditions du développement – entre les villes/campagnes, les régions/centres, le Nord/Sud –, gagnerait à être étayée dans les deux corpus. Pourtant, comme il a déjà été démontré, au seul chapitre de la pollution environnementale (ne pensons ici qu'à Tchernobyl), cette dernière ne reconnaît pas les frontières. De même l'interdépendance entre les conditions de santé, de revenu et de qualité de l'environnement a été démontrée (voir justice environnementale, santé publique).

Cette interdépendance devient plus visible dans les rapports inégaux villes/campagnes, où les analyses font encore peu état des incidences sociales et environnementales à la suite des usages des espaces ruraux et périurbains à des fins de dortoir, de loisirs, de production agricole ou encore d'accueil des infrastructures polluantes. Cela a un impact sur la biodiversité certes, mais aussi sur la diversité socioculturelle, la sociodiversité (Trommetter et Weber). Selon Laganier *et al.* (2002), les questions d'équité territoriale et de possibilités/capacités de vivre sur un territoire de façon humainement satisfaisante font défaut tant dans les programmes de recherche que dans les politiques nationales et internationales. Bien que les pays en voie de développement au Sommet de la Terre de Johannesburg (2002) aient clamé haut et fort l'importance de la réduction de la pauvreté pour en arriver à un développement durable (Vaillancourt, 2004) et que les objectifs du Millénaire vise directement la redistribution mondiale de la richesse, l'équité territoriale et les rapports, voire les corrélations entre pauvreté/dégradation de l'environnement restent encore à documenter.

## CONCLUSION

À la suite de la précédente discussion, il semble que les six enjeux scientifiques concernant l'étude du DD, identifiés il y a quelques années, soient encore d'actualité. Nous nous contentons ici de les énumérer<sup>42</sup>: 1) la

42. Pour plus de détails à ce sujet, voir Gagnon, 2005, p. 208-210.

clarification des paradigmes (travail incessant des chercheurs), 2) le développement d'une approche intégrée, 3) le développement d'une approche de résolution de problèmes et de scénarios adaptés aux spécificités des communautés locales et des contextes culturels, 4) la création d'arrimages entre les champs et les théories du développement territorial, durable, viable, 5) la conception d'outils, de méthodes, d'indicateurs appropriés, 6) la mise en réseau des connaissances par la création de tables multipartites, partenariales.

En tout dernier lieu, revenons sur la question en titre: «Le DD: un nouveau paradigme scientifique?» À la suite de l'analyse de la littérature consultée et à sa confrontation avec la définition du paradigme selon Kühn, nous affirmons que le DD ne revêt pas seulement le statut de concept, mais celui d'un paradigme scientifique en construction. Plus qu'une utopie, plus qu'un programme politique, plus qu'une éthique du développement, plus qu'un «contrat social», le paradigme du DD met en doute les raisons et les fins du développement, à travers la construction d'approches, de théories, de méthodes et d'applications concrètes tant à l'échelle individuelle que collective. Conséquemment, le DD définit de nouvelles règles du jeu tant au niveau des politiques que du marché, renouvelle la pensée sur la place de l'humain dans l'univers et propose des mesures d'évaluation quant à l'état et à la pression des activités humaines sur l'environnement. Ainsi pouvons-nous croire, et non démontrer hors de tout doute, que le DD présente les caractéristiques d'une innovation sociale<sup>43</sup> tentant de résoudre des «anomalies» ou des problèmes et pouvant conduire, selon certaines conditions, à un projet de société.

## BIBLIOGRAPHIE

- Aydalet, P. (1985). *Économie régionale et urbaine*, Paris, Economica.
- Babin, R. (2004). «La modernisation sociétale comme application progressiste du développement durable», dans L. Guay, *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 79-102.
- Ballet, J., J.-L. Dubois et F.-R. Mathieu (2004). «À la recherche du développement durable: concepts fondamentaux et principes de base», *Développement durable et territoires*. Dossier 3: Les dimensions humaine et sociale du développement durable, < developpementdurable.revues.org > .

- Beanlands, G.E et P.N. Duinker (1983). *Un cadre écologique pour l'évaluation environnementale au Canada*, Ottawa, Bureau fédéral d'évaluation environnementale et Dalhousie University.
- Bentivegna V., S. Curwell, M. Deakin, P. Lombardi, G. Mitchell et P. Nijkamp (2002). «A Vision And Methodology for Integrated Sustainable Urban Development: BEQUEST», dans *Building Research and Information*, vol. 30, n° 1 (mars), p. 83-94(12).
- Brodhag C. (1999). «Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable», *Université d'été francophone développement durable et systèmes d'information*, Saint-Étienne, 5-9 juillet.
- Brunel, S. (2004). *Le développement durable*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bullard, R.D. (1990). *Dumping in Dixie: Race, Class, and Environmental Quality*, Boulder, Westview.
- Calame, P. et A. Talmant (1997). *L'État au cœur, le mécano de la gouvernance*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Claval, P. (2006). «Le développement durable: stratégies descendantes et stratégies ascendantes», *Géographie, Économie et Société*, vol. 8, p. 415-445.
- Collectif auteurs non connus (1980). «Le Rapport Dag Hammarskjöld, 1975» dans *Développement dialogue*, 2<sup>e</sup> éd., n°1/2, Suède, Borgströms Tryckeri AB, Motola.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement – CMED (1988). *Notre avenir à tous*, Montréal, Les Éditions du Fleuve, 454 p.
- Conseil consultatif canadien de l'environnement (CCCE) et J.R. Potvin (1991). *Colloque sur les indicateurs d'un développement écologiquement durable: synthèse*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et des Services.
- Côté, S. et M. Carrier (dir.) (2000). *Gouvernance et territoires ruraux*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Dansereau, P. (1987). «Les dimensions écologiques de l'espace urbain», *Cahiers de géographie*, vol. 31, n° 84, p. 333-388.
- Dumas B., C. Raymond et J.G. Vaillancourt (1999). *Les sciences sociales de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Ehrlich, P.R. et A.H. Ehrlich Holdren (1977). *Écoscience*, San Francisco, Freeman.
- Ferrera de Lima, J. (2002). «Les limites et le potentiel du développement durable», *Interfaces Brasil/Canada*, vol. 1, n° 2, p. 187-196.
- Friedmann, J. et C. Weaver (1979). *Territory and function: the evolution of regional planning*, Berkeley, University of California Press.
- Gagnon, C. (1994). *La recomposition des territoires. Développement local viable*, Paris, L'Harmattan.

43. Voir les deux documents en ligne à ce sujet sur le site du Conseil de la science et de la technologie du Québec. < www.cst.gouv.qc.ca/-Publications- > .

- Gagnon, C. (1995a). « Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés locales », *Coopératives et Développement*, vol. 26, n° 2, p. 61-82.
- Gagnon, C. (1995b). « Les communautés locales face aux défis du développement viable », dans J. Dufour, J.-L. Klein, M.-U. Proulx et A. Rada Donath, *L'éthique du développement, entre l'éphémère et le durable*, Chicoutimi, UQAC/GRIR, p. 381-404.
- Gagnon, C. (2001). « Gouvernance environnementale et évaluation des impacts sociaux : un défi de citoyenneté », dans S. Poulin, J.-L. Klein et C. Tardif (dir.), *Géographie et société*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Gagnon, C. (2003). *Développement durable viable et développement territorial : des vases communicants ?* Communication présentée dans le cadre du séminaire « Territoires et dimension territoriale des pratiques et politiques : comment les définir ? » organisé par le CRDT, 3 novembre 2003, < www.uqar.qc.ca/crdt >.
- Gagnon, C. (2004). « Quelle portée aura le nouveau plan vert », *Le Devoir*, 6 octobre.
- Gagnon, C. (2005). « Développement durable et viable : enjeux sociaux et scientifiques », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires et Fonctions* tome 1, Rimouski, GRIDEQ-CRDT, p. 199-217.
- Gagnon, C., avec la collaboration de E. Arth (2007). *Guide pour des agendas XXI<sup>e</sup> siècle locaux : outils d'application territoriale du développement durable*, < www.A21L.qc.ca >.
- Gardner, J. (1989). « Decision Making for Sustainable Development: Selected Approaches to Environmental Assessment and Management », *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 9, p. 337-366.
- Gariépy, M. et al. (1990). *Développement viable et évaluation environnementale en milieu urbain : essai d'application au cas montréalais*, Montréal, Institut d'urbanisme. Notes de recherche.
- Gendron, C. (2005). « Le Québec à l'ère du développement durable », *Options politiques*, juillet-août, p. 20-25.
- Gendron, C. (2006). *Le DD comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Georgescu-Roegen, N. (1979). *La décroissance*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Éditions Sang de la terre.
- Godard, O. (1995). « Le développement durable : paysage intellectuel », *Nature, Sciences, Sociétés*, vol. 2, n° 4, p. 309-322.
- Guay, L. (1999). « La modernisation écologique. Rationalité et normativité », dans B. Dumas et al., *Les sciences sociales de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 33-49.
- Guay, L. (2004). *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Helga-Jane S., R. Laganier et M. Kaszynski (2005). « Dossier 4 : La ville et l'enjeu du développement durable », *Développement durable et territoires*, < developpementdurable.revues.org/document662.html >, consulté le 5 février 2008.
- Jacobs, M. (1999). « Sustainable Development as a Contested Concept », dans A. Dobson (dir.), *Fairness and Futurity*, Oxford, Oxford University Press, p. 21-45.
- Jacobs, P. et B. Sadler (1990). *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*, Ottawa, Groupe Communication Canada. Document d'information préparé par le Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale.
- Jacobs, P. et D.A. Munro (1987). *Conservation with Equity. Strategies for Sustainable Development. Proceedings of the Conference on Conservation and Development: Implementing the World Conservation Strategy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Jean, B. (2007). *Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux*, Communication, Florianapolis (Brésil).
- Jean, Y. (2005). « Les conseils de développement : quelles nouvelles stratégies représentatives ? Analyse à partir de l'exemple des conseils de développement en Poitou-Charentes », dans D. Lafontaine et B. Jean, *Territoires et fonctions*, tome 1, p. 131-150.
- Kemp, R. (1994). « Technology and The Transition to Environmental Sustainability. The Problem of Technological Regime Shifts », *Futures*, vol. 26, p. 1023-1046.
- Kühn, T.S. (1983). *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- Lacour, C. (2000). « Les territoires, nouvelles ressources du développement », *Recherches pour et sur le développement territorial*, INRA, Symposium de Montpellier, 11-12 janvier, p. 9-25.
- Lafontaine, D. (2005). « Postface – Le développement régional et territorial : un nouveau paradigme ? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative », dans D. Lafontaine et B. Jean, *Territoires et fonctions*, tome 1, Rimouski, GRIDEQ-CRDT, p. 347-387.
- Laganier, R., B. Villalba et B. Zuideau (2002). « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoire*, Dossier 1 : « Approches territoriales du développement durable », < developpementdurable.revues.org >, consulté le 5 février 2008.
- Latouche, S. (2003). « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, vol. 31, n° 1, p. 23-30.



- Leroy, P. (2003). «Un bilan de la sociologie de l'environnement en Europe», dans C. Gendron et J.-G. Vaillancourt (dir.), *Développement durable et participation publique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Lester, A. et al. (2001). *Environmental Injustice in the United States: Myths and Realities*, Boulder, Westview.
- Liu, F. (2001). *Environmental Justice analysis: Theories, methods, and Practice*, New York, Lewis Publishers.
- Manning, E.W. (1990). «Presidential Address: Sustainable Development, the Challenge», *Le géographe canadien*, vol. 34, n° 4, p. 290-302.
- Meadows, Dennis L., Janine Delaunay et al. (1972). *Halte à la croissance?*, Paris, Fayard, 314 p.
- Mebratu, D. (1998). «Sustainability and Sustainable Development: Historical and Conceptual Review», *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 18, n° 6, p. 493-520.
- Mitchell, B. (1991). *Resource Management and Development. Addressing Conflict and Uncertainty*, New York, Oxford University Press.
- Morello-Frosch, R. et al. (2002). «Environmental Justice and Regional Inequality in Southern California: Implication for Future Research», *Environmental Health Perspectives*, vol. 10, n° 2, p. 149-154.
- Nations Unies (2002). *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, New York, Nations Unies.
- Passet, R. (1979). *L'économie et le vivant*, Paris, Payot.
- Pastor, M. (2003). «Building Social Capital to Protect Natural Capital: The Quest for Environmental Justice», dans J.K. Boyce et B.G. Shelley, *Natural Assets: Democratizing Environmental Ownership*, Washington, Island Press, p. 77-97.
- Québec (2007). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2012*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Rist, G. (1996). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences politiques.
- Sachs, I. (1980). *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Éditions Économie et Humanisme.
- Sébastien, L. et C. Brodhag (2004). «À la recherche de la dimension sociale du développement durable», *Développement durable et territoires*, Dossier 3: «Les dimensions humaine et sociale du développement durable», <developpementdurable.revues.org>.
- Stöhr, Walter B. et D.R. Fraser Taylor (dir.) (1981). *Development from above or below*, Toronto, John Wiley, 488 p.
- Tessier, R. et J.G. Vaillancourt (1999). «La mise en œuvre de nouveaux paradigmes», dans B. Dumas et al., *Les sciences sociales de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 17-32.

- Theys, J. (2001). «À la recherche du développement durable: un détour par les indicateurs», dans M. Jollivet (dir.), *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier, p. 269-279.
- Theys, J. (2002). «Les approches territoriales et sociales du développement durable», *La Revue de la CFDT*, n° 48, p. 3-13.
- Touraine, A. (2007). *Penser autrement*, Paris, Fayard.
- Trommetter, M. et J. Weber (2004). «Développement durable et changements globaux: le développement durable l'est-il encore pour longtemps?», dans R. Barbault et B. Chevassus, *Biodiversité et changements globaux: Enjeux de société et défis pour la recherche*, Paris, Éditions ADPF, p. 137-154.
- Tryzna, T.C. (1995). *A Sustainable World*, Sacramento, UICN.
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (1980). *La stratégie mondiale de la conservation: la conservation des ressources au service du développement durable*, Genève, UICN.
- USA (1969). *National Environmental Policy Act (NEPA)*, <ceq.hss.doe.gov/nepa/nepanet.htm>.
- Vaillancourt, J.-G. (2004). «Action 21 et le développement: après Rio 1992 et Johannesburg 2002», dans L. Guay, *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 37-58.
- Weber, J. (1995). *Gestion des ressources renouvelables: fondements théoriques d'un programme de recherche*, <cormas.cirad.fr/pdf/green.pdf>, consulté le 25 février 2008.
- World Bank (1992). *World Development report 1992. Development and the environment*, New York, Oxford University Press.